



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 233/2026

A LA SOCIETE SET CONGO Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 220/075/CAB/PROGOU/S.UB/DC/MLM/2026, conclu avec la Province du Sud-Ubangi, pour un montant total hors taxe francs congolais sept milliards quatre cent nonante et un millions six cent septante-trois mille dix-sept, vingt-quatre centimes (CDF 7 491 673 017,24) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais cinquante-deux millions quatre cent quarante et un mille sept cent onze, douze centimes (CDF 52 441 711,12), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier

Fait à Kinshasa, le 07/08/2026



Sceau de l'Etablissement

Me. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général

0000233